

## POURQUOI DETRUIRE LA FORÊT DE PRADELLES ?

**La commune de Pradelles va-t-elle succomber** aux leurres tendus par EDF-Renouvelables pour l'implantation d'éoliennes dans la forêt de la Chabassolle, de part et d'autre de la Grande Allée jusqu'à La Fayette ?

Souscrivant volontiers à la proposition faite aux habitants de Pradelles d'apporter leur contribution, je vous prie de prendre connaissance des principales réserves qui motivent mon opposition à ce projet

- **sur le plan financier, quelques milliers d'euros, une aumône**, à l'échelle des dizaines de millions d'euros qu' EDF va consacrer à cette entreprise ; un leurre si l'on prend en compte les pertes pour la commune des recettes d'exploitation de la forêt sur l'énorme emprise qui ampute son domaine, les moins-values infligées à l'immobilier local (dans des circonstances où le parc des invendus a tendance à se résorber) et celles résultant de la diminution de la fréquentation touristique. Quant aux recettes fiscales elles profiteront surtout à la Communauté de Communes.

Cette situation est d'autant plus regrettable que le cout prohibitif de l'énergie produite par l'éolien permet difficilement de rentabiliser les investissements. Nul autre organisme qu'EDF et ses filiales (contraints par l'Etat) ne se risque à produire de l'électricité dans ces conditions. N'oublions pas enfin que ces équipements ne seront pas fabriqués en France et qu'ils seront installés par des personnels étrangers.

- **Une tromperie sur le plan écologique** : même si la Chabassolle n'est pas l'Amazonie, il s'agit de destructions massives et, en pratique irréversibles, de la forêt. Pourquoi, au contraire ne pas saisir ici l'opportunité de renouer avec une gestion durable, raisonnée et rémunératrice de la forêt par l'ONF, levier reconnu de la transition écologique

Il y a bien un problème avec l'ONF en Haute Loire. Alors que le bois est une denrée devenue rare, chère et stratégique, ce service public délaisse inexplicablement nos forêts dont il a la charge.

Plutôt que de céder à la facilité que constitue la perception passive des royalties qu'EDF voudra bien lui octroyer, il appartient à la commune de prendre enfin les initiatives responsables qui auraient dû lui permettre de recouvrer la maîtrise de son capital forestier et de retrouver le niveau des ressources domaniales constatées dans le passé, soit le tiers de ses recettes de fonctionnement. Seul le contrôle de la bonne exécution par l'ONF des plans pluriannuels de gestion de la forêt lui permettra d'y parvenir.

Que dire aussi des bouleversements induits sur l'hydrologie locale et les captages par les fouilles et les importants terrassements qui seront pratiqués sur la crête rocheuse de la forêt aux cotes 1300m. Que dire de l'éventration des sols du fait de l'injection pour fonder **chaque** éolienne, de 800 tonnes de béton et de 60 tonnes de ferraille, dont une partie subsistera après leur bien hypothétique démantèlement

La préservation de l'habitat de l'espèce rare « *homo sapiens-sapiens Pradelensis* » est en tout cas aussi importante que ceux de la « *buxbaumie verte* » et de la « *chouette de Tengmalm* ». Et d'ailleurs, cette dernière, et sa progéniture, s'empresseront de quitter les lieux aux premiers coups de pelle. L'équilibre sylvo-cynégétique de la forêt doit aussi être pris en compte

- **la mutilation volontaire d'un paysage jusque-là préservé.** Les promoteurs de ce parc éolien dévastateur ignorent visiblement ce que représente la forêt de la Chabassolle pour les gens ordinaires de Pradelles et les touristes. Contrairement aux plateaux désertiques de Cham Longe ou de la Faye de Mauras désormais quadrillés d'éoliennes, la Chabassolle, à proximité immédiate de Pradelles, a toujours été le cadre de leurs promenades et des sorties de leurs enfants. Chacun y avait et y a encore son coin de framboises et de fraises des bois, son itinéraire de footing ou de ski de fond, de promenade du chien. Jusqu'à récemment et conformément aux délibérations municipales de jadis, c'était un droit pour les habitants de Pradelles d'y ramasser gratuitement, pour leur chauffage, les branches et le bois tombé, ce qui contribuait à l'entretien de la forêt. Se risquera-t-on bientôt à couronner d'éoliennes le site du lac du Bouchet.

La poursuite de la destruction des paysages par des générateurs beaucoup plus élevés que ceux des parcs voisins met un terme brutal à ces loisirs, d'autant que toute activité organisée et toute habitation seront interdites dans les « périmètres de danger » définis autour des éoliennes.

Cette malheureuse initiative discrédite les actions menées par ailleurs pour la protection et conservation d'un site urbain d'exception et la revitalisation du centre-bourg. Elle constitue un désaveu de tous les efforts consentis jusque-là par les particuliers d'ici ou d'ailleurs (on ne mesure pas assez souvent l'importance des apports de l'extérieur) et les associations défendant le patrimoine historique de Pradelles. Après ce coup porté à l'image de Pradelles, il sera très difficile de solliciter à nouveau leur énergie.

On ne peut nier enfin que l'espace occupé par des éoliennes sur ces confins de la montagne ardéchoise est arrivé à un point de saturation. De quel côté qu'on se tourne sur le plateau, on se trouve désormais face à un rideau d'éoliennes. En investissant la Chabassolle, EDF –Renouvelables a l'ambition de faire la jonction avec le parc du Devès pour des économies d'échelle et de réseau. Qui sera la prochaine victime ? Est-ce l'avenir que souhaite la population?

- **le marketing racoleur d'EDF.** Les photomontages tendancieux d'EDF veulent faire croire que les éoliennes seront peu visibles de Pradelles (et de St-Paul). Chacun sait que l'objectif d'une caméra - dont la focale, grand angle ou zoom, est pilotée par l'opérateur- n'a rien à voir avec la perception de l'œil humain (il suffit de regarder les images de Google Street).

Si EDF veut pouvoir « prendre le vent », nul voile pudique ne parviendra à cacher les éoliennes. Elles s'imposeront à la vue depuis l'Entressac, le Calvaire, Ardenne, Pireyre, les Bories, le Mazel, le Mazonric, St-Clément, Pomeyrols, St-Etienne du Vigan...

Prétendre occulter la présence envahissante et culpabilisante des éoliennes en les implantant sur le versant est de la crête de la forêt est d'autant plus choquant que leur vue sera imposée sans vergogne aux habitants de St Paul depuis Bel Air jusqu'à La Villette en passant par le bourg malgré leur refus d'être associés au projet.

Escroquerie, donc, d'évoquer la solidarité nationale et les pierres apportées à l'édifice des énergies renouvelables alors que nous nous apprêtons à en déverser un tombereau dans le jardin de nos voisins et ne sommes pas capables de les entendre.

## **Le secteur stratégique de La Fayette**

Le retrait de St Paul complique et, potentiellement, accroît considérablement le tracé de la voirie pour l'acheminement des éoliennes dans le périmètre communal étroit du secteur de la Fayette, ce que la plaquette simpliste d'EDF se garde bien d'évoquer. La voirie et les immeubles bâtis bordant la Chabassolle à l'Est relèvent du territoire de St-Paul de Tartas. Si le domaine de la Fayette, propriété historique des Frévol d'Aubignac tombe dans les mains d'EDF, Le sort de ses bâtiments est scellé. Ils seront rasés, ce qui facilitera l'accès des éoliennes et permettra l'extension du champ éolien de Lesperon au-delà de la route nationale.

En attendant, les enchères montent. **La Fayette sera-t-il le poste de commandement d'une prochaine ZAD ?**

**Mais le plus grave n'est peut-être pas là.** Après les années de paralysie délibérément infligées à l'action municipale, qui ont abouti au gel ou à l'échec de toute entreprise et à la rétrogradation de Pradelles, sous le regard perplexe de l'administration et des communautés voisines, les habitants de Pradelles aspiraient à la sérénité, au progrès et à la concorde. Ils ne s'attendaient pas à ce qu'on leur impose un thème de développement très aléatoire dont on sait qu'il est particulièrement clivant et germe de divisions. Souvenons-nous du projet d'exploitation de la diatomite au marais de Landos qui affecte encore l'entente entre ses habitants.

**Le moment venu,** toutes ces réflexions seront développées, argumentées et, espérons-le, portées par un collectif organisé. Elles pourront utilement s'inspirer du contenu des enquêtes qui ont abouti au rejet du projet de St-Jean de Nay et soumis à d'importantes modifications le projet d'extension du parc de Lesperon/Lavillatte en direction d'Issanlas.

### **Des motifs d'espérer subsistent :**

-la sagesse et la clairvoyance de nos élus. S'ils reprennent conscience et surtout confiance en l'avenir, ces derniers sauront s'extirper du piège tendu par EDF, et s'abstenir de commettre un irréparable outrage au patrimoine dont ils ont la charge et de devoir en porter la responsabilité devant les générations futures.

-la détermination de nos concitoyens, en particulier de ceux qui habitent Pradelles en permanence. C'est à eux qu'il appartient de se mobiliser et de prévenir la grave dégradation qui menace aujourd'hui le cadre de leur vie quotidienne. Ils ne doivent pas être dupes du discours d'EDF et de sa pseudo concertation. EDF mène seul les débats actuellement et l'avenir de Pradelles est bien la moindre de ses préoccupations.

### **Vincent Minaire**

Trésorier Principal honoraire du Trésor Public – ancien comptable public de la trésorerie de Pradelles-Landos.

*Courrier adressé en sept 2021 notamment aux élus de la commune de Pradelles, à ceux de la Communauté de Communes, aux élus de la Haute Loire, au président du Conseil Régional, à M le Préfet, à M le Directeur Départemental des Territoires, à M le Directeur de l'Unité Départementale de*

*l'architecture et du Patrimoine, à M le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages  
d'Auvergne.*